



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 mars 2017

DÉLIBÉRATION N°2017-024

OBJET : Bassins de rétention : marché de maîtrise d'oeuvre et subventions

En exercice : 22
Membres
Présents(s) : 17
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 5



Le treize mars deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Michèle QUENNEVAL, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christiane LEPEIRE, Christine BLANCHOT, Isabelle CAMBIER, Sylvie PORTE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné: un pouvoir :

Christian VEILLAT à Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD à Michel DUCROUX

Le ou les membres absent(s) :

Aurore BAUGE, Christian VEILLAT, Christian BRUNEAUD, Philippe THOMAS, Axelle BONNIN

Secrétaire de séance : Madame Claire GUEGUIN

L'Agence Technique Départementale (ATD) a été retenue par la commune afin d'exercer une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de création des bassins de rétention.
Les honoraires demandés par l'ATD sont de 2% du coût TTC des travaux.

Il est nécessaire aujourd'hui que le conseil municipal délibère afin de :

- Accepter le devis de l'ATD,
- Autoriser monsieur le maire à signer la convention qui fixe les modalités de réalisation de la mission de l'ATD,
- Autoriser monsieur le maire à demander une subvention à l'agence de l'eau Seine Normandie pour la prestation de l'ATD,
- Autoriser monsieur le maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet,
- Autoriser monsieur le maire à lancer le marché de travaux pour ce projet,
- Autoriser monsieur le maire à demander une subvention à l'agence de l'eau Seine Normandie pour le marché de maîtrise d'œuvre et les travaux,
- Autoriser monsieur le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet.
-

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT

